



REVUE DE PRESSE
Vendredi 12 avril 2019





Photo AFP

Tonte 100% écolo dans les vignes

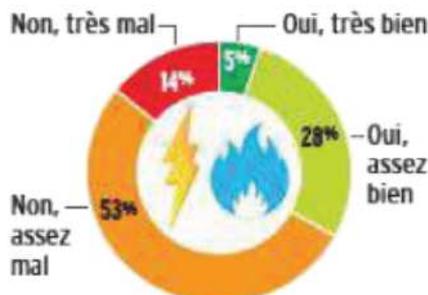
Ils viennent de brouter leurs ultimes brins d'herbe de la saison. Mais les cinq moutons d'Ouessant sont déjà prêts à revenir débroussailler les pieds de vignes de la maison Lacourte-Godbillon à Ecueil, près de Reims, dans la Marne. «*L'idée est de ramener de la vie animale. Cela fait du bien à la vigne!*», assure Richard Desvigne. La maison qu'il gère est l'une des trois ou quatre de Champagne à pratiquer cette tonte 100 % écologique. Ces moutons petits et légers aux dreadlocks grises, qui passent

facilement entre les rangs de vignes sans tasser la terre, ne sont toutefois pas que des tondeuses naturelles. Sur les parcelles où ils interviennent durant quatre à cinq semaines jusqu'à l'apparition des premiers bourgeons, ils participent à la reconstitution et au maintien d'un riche écosystème indispensable pour pouvoir se passer totalement de produits chimiques.

Les Français face à la hausse des prix de l'énergie domestique

Les Français connaissent-ils les mécanismes des prix de l'énergie ?

NON 67% **OUI 33%**



Pour les Néo-Aquitains **OUI 33%**

Pour **60%** des Français les hausses seraient principalement dues aux **TAXES** et **58%** pour les Néo-Aquitains

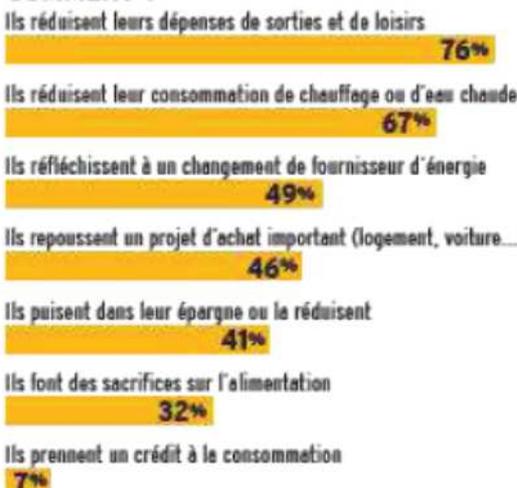
Que font les Français en cas de hausse des prix de l'énergie ?

DES ÉCONOMIES

NON 57% **OUI 43%**

Pour les Néo-Aquitains **OUI 44%**

COMMENT ?



Quelles sont leurs pistes pour faire baisser la facture d'énergie ?

FAIRE PLUS D'EFFORTS

OUI 58%

Pour les Néo-Aquitains **OUI 56%**

TOP 3 DES MESURES



Enquête Odoxa pour ENI Electricité Gaz et Services, réalisée auprès d'un échantillon de 3.003 Français, représentatifs de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas. Interrogés par internet du 15 au 25 mars 2019. INFOGRAPHIE.CL

CHARENTE

Nicole Bonnefoy prend la défense des migrants de Confolens

La sénatrice de Charente, Nicole Bonnefoy, a écrit hier à Jacques Toubon, le défenseur des droits, pour lui faire part de la situation d'Oukbaye Andaye, un migrant érythréen, envoyé la semaine dernière en rétention administrative à Hendaye, dans les Pyrénées-Atlantiques après avoir passé plusieurs mois au centre d'accueil et d'orientation (CAO) de Confolens (CL du 3 avril). Dans sa lettre, Nicole Bonnefoy sollicite Jacques Toubon «avec le collectif de soutien aux migrants de Confolens» pour que celui-ci vienne en aide à Oukbaye Andaye, afin qu'il puisse «réintégrer le plus rapidement possible le centre d'accueil et d'orientation de Confolens».

La sénatrice de Charente s'indigne en outre de la décision du 9 octobre 2018 «prise de manière unilatérale et soudaine» par les services de l'État de transférer douze migrants accueillis au CAO de Confolens sur un site de Poitiers. «Les conditions précipitées de leur départ et l'indifférence totale dans laquelle l'État a mené cette opération ont été très mal vécues par les habitants de Confolens, les élus, le tissu associatif et entrepreneurial», souligne la sénatrice charentaise qui invite aussi le défenseur des droits à venir rencontrer le collectif de soutien aux migrants de Confolens et les équipes professionnelles du centre d'accueil et d'orientation.

Horodateurs dégradés: sursis pour les gilets jaunes

Sept gilets jaunes charentais étaient jugés hier par le tribunal correctionnel pour des dégradations sur 25 horodateurs à Angoulême.

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

Les frères d'armes ne font pas forcément des familles solides. Ils portaient le même maillot, un gilet jaune, étaient mus par la même colère, entre défense du pouvoir d'achat et parcours chaotiques, d'enfances cabossées au RSA pour vivre. Mais hier, sur les bancs du tribunal correctionnel d'Angoulême, il n'y avait plus que rancune et rancœur, fiel et détestation entre les sept gilets jaunes charentais poursuivis pour la dégradation, en trois épisodes, de 25 horodateurs sur le plateau d'Angoulême. Ils sont d'accord sur un seul point: «*Les gilets jaunes, c'est fini*» pour eux.

Il va falloir régler la note

Mais avant de tourner la page, il va falloir régler la note: un total de 78 000 euros à verser à la mairie d'Angoulême, à partager entre cinq des prévenus, et des peines de trois à deux mois de prison avec sursis. Deux des prévenus, incarcérés et poursuivis pour l'incendie d'un radar par ailleurs, ont été relaxés pour les horodateurs.

Dans le box, venant de purger un mois de détention provisoire, il y a donc Yoan, l'ex-leader labellisé «vu chez Hanouna», Mathieu, le motard costaud, et les demi-frères Mathieu et Wilfried, casier qui

commence à se charger, GJ du Ruffécois. Libres, sur les bancs, on a Barbara, l'Angoumoisine appelée «Croquette» en hommage à son chien, Teddy et Xavier. Ils se sont connus sur le rond-point de Girac, centre névralgique du mouvement en Charente, mini-ZAD d'où partaient les opérations en novembre et décembre. Ils sont tous d'accords sur un point: tous les autres ont mené des opérations horodateurs. Sauf eux. Accuser les autres, tous les autres, se disculper, c'est la constante du dossier.

”

Ce sont des bras cassés avec des QI d'huître.

Seule femme poursuivie, «Croquette», 36 ans, n'a que des ennemis autour d'elles. «*On ne se déteste pas. C'est bien au-dessus de ça*», dit Yoan. Il faut dire qu'en qualifiant ses coprévenus de «*bras cassés au QI d'huître*», «Croquette» n'avait peut-être pas totalement tort, mais elle ne s'est pas fait que des copains. Et quand elle jure n'avoir participé qu'à des opérations de «*redécoration de la ville*», à base de Scotch et de sacs-poubelle, tous

les autres la présentent comme la meneuse qui fournissait le silicone, la mousse et l'allume barbecue. À la barre, elle en pleure de peur et de colère. Condamnée à deux mois de sursis, elle a failli défaillir au prononcé du délibéré.

Xavier, lui, ne pleure pas. 21 ans, l'envie d'avoir «*un CDI avec les vaches en Normandie*», il est le minot et le maillon fort de l'accusation: il reconnaît avoir fait des horodateurs en novembre et décembre. Il s'accuse, accuse les autres, le répète «*des yeux dans les yeux*» à l'audience. «Croquette», Teddy son ex-beau frère, ses amis d'enfance. Il y en a pour presque tout le monde.

Sauf pour Mathieu, le motard, et Yoan, poursuivis uniquement pour des dégradations en janvier. «*J'étais plus là, je ne sais rien*», dit Xavier. Faute de témoignage, les enquêteurs ont dégoté une vidéo, de celles qui ont abondamment circulé entre gilets jaunes en début d'année. «*Sur cette vidéo, je reconnais parfaitement Yoan et Mathieu*», pointe Marion Vauquelin, procureure tranchante et précise. Pour ces faits, deux radars dégradés à la barre de fer, Mathieu et Yoan ont été relaxés.

Les quatre Ruffécois, Teddy, Xavier, Mathieu et Wilfried, ont été condamnés de deux à trois mois de sursis. Ambiance: Xavier, le plus bavard, est reparti sous protection policière.

Photo archives Quentin Petit



”

*On en fait quoi
des déchets verts ?
On les mange ?*

Marie-Paule
internaute CL

Le projet de Calitom de ne plus accepter les déchets verts dans les déchetteries d'ici quatre ans a beaucoup fait réagir les internautes de CL.

Les jardiniers amateurs de Charente se demandent bien comment ils feront.

■ Les clients peuvent s'offrir des fûts de 30 litres ■ Le cognac est vieilli au cœur de la maison, sous la surveillance du maître de chai ■ L'idée: personnaliser.

Bache-Gabrielsen teste le cognac sur mesure

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Les petits fûts de 30 litres s'alignent déjà dans le chai de la rue Louis-Dominique, à Cognac. Les premières commandes honorées par la maison Bache-Gabrielsen. À l'intérieur, des eaux-de-vie qui vieilliront durant deux, quatre ou six ans, selon les crus... et selon les clients. Du cognac sur mesure, c'est la nouvelle proposition de la marque aux racines norvégiennes.

« C'est aussi la pédagogie de la lenteur. On trouvait intéressant que le client se rende compte du temps. »



Le chai abrite les premiers fûts de 30 litres commandés par les clients.

Photo J. P.

Avec «Private cognac cask», les clients peuvent depuis un mois s'offrir leur propre fût. Ils choisissent d'abord leur cru: Fins-Bois, Petite-Champagne ou Grande-Champagne. L'eau-de-vie est alors stockée dans les chais de la maison, comme n'importe quelle autre, et placée sous la surveillance

du maître de chai. Un échantillon est envoyé chaque année et à la fin du processus de vieillissement, le client est invité à participer à la mise en bouteille.

L'idée est venue des consommateurs eux-mêmes, dont certains demandaient s'il était possible d'acheter des fûts. «Mais 350 litres, ça

fait 500 bouteilles, entre 20.000 et 40.000 euros», remarque Hervé Bache-Gabrielsen, à la tête de la maison. Beaucoup trop pour de simples amateurs.

«On aime faire des expériences»

Un fût de 30 litres, cela ne représente «plus que» 50 bouteilles de 50 cl, évaluées entre 60 et 130 euros chacune, selon la durée de vieillissement et le cru retenu. La proposition est destinée «aux amateurs de spiritueux qui veulent constituer leur réserve».

Parmi eux: des particuliers, des cavistes... ou des clubs de cognac, très présents en Scandinavie, le marché historique de la maison.

«L'idée, c'est de répondre à une demande de personnalisation et créer une communauté enthousiaste», indique Hervé Bache-Gabrielsen, qui espère vendre une cinquantaine de fûts cette année. «C'est aussi la pédagogie

de la lenteur. On trouvait intéressant que le client se rende compte du temps. Le cognac, c'est l'école de la patience.»

C'est encore un moyen de fidéliser la clientèle. En attendant deux, quatre ou six ans, celle-ci peut tester les autres produits de la marque. Comme l'American Oak, le premier cognac vieilli en fûts de chêne américain. La maison a été la première à se lancer dans le «finishing», sujet qui agite toujours la filière. Et elle ne le regrette pas: «En termes de notoriété, ça nous a fait sortir du bois.»

Et puis surtout, le patron est convaincu de la nécessité d'innover: «Le cognac a besoin d'avoir une animation de catégorie pour créer une sorte de désirabilité. Pour moi, la rareté ne suffit pas à rendre le produit désirable. Elle n'exclut pas l'ennui.» Et d'assurer: «On n'est pas des provocateurs. On aime faire des expériences.» Dans une catégorie qui n'est pas tellement connue pour ça.



Le circuit de visite traverse la maison dans le quartier du Champ-de-Foire.

Archives CL

En vue Les cloches de Saint-Léger silencieuses



Une épidémie aurait-elle touché les cloches des églises de Charente à l'approche de Pâques? Après celles de la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême (lire CL du 5 avril), celles de l'église Saint-Léger de Cognac ont à leur tour cessé de fonctionner. Un silence dont s'est émue une habitante, interrogation relayée par CL auprès de l'église. Réponse: «Si ceux qui s'en inquiètent venaient à la messe, ils en sauraient la raison.» Et pan sur le bec! Car lors d'un récent office, le père Pierre-Marie Robert l'avait expliqué aux paroissiens: les fixations de certaines cloches laissent à désirer. Par précaution, elles ont donc été réduites au silence. «Lors d'une visite de contrôle, on s'est aperçu que ces fixations étaient même carrément défectueuses, qu'il y avait un risque de décrochage. On a donc dit stop», explique Claude Guindet, le conseiller municipal délégué chargé de l'urbanisme réglementaire et des bâtiments communaux. Une expertise a été réalisée, les réparations chiffrées. Ce sera à la Ville de mettre la main au portefeuille: l'édifice, classé aux Monuments historiques, est propriété des collectivités comme tous les biens culturels datant d'avant 1905. «On a monté un dossier pour obtenir un cofinancement de la direction régionale des Affaires culturelles (Drac), on espère que ça ira vite, des gens sont attachés à ce que ces cloches sonnent», indique l' élu. Quand d'autres le sont moins, notamment des riverains proches, pour qui ce silence momentané – et qui pourrait durer –, tombe comme un cadeau du ciel.

Littératures européennes fait le plein de nouveautés

L'affiche et la sélection ont été dévoilées hier lors de la journée «Lire l'Europe», prélude au festival qui aura lieu en novembre.

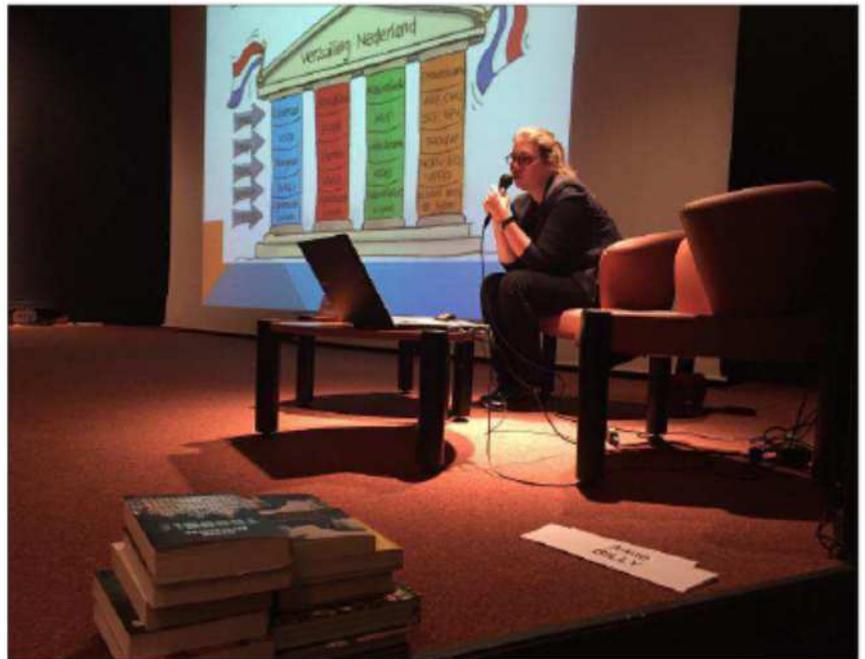
Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Des livres colorés, posés au sol comme des maisons, prenant la forme de personnages ou d'oiseaux dans le ciel. C'est l'affiche dévoilée hier par le festival Littératures européennes, à Cognac. L'œuvre de Brecht Evens, l'auteur belge de «*Les Rigoles*», récompensé d'un prix spécial du jury lors du dernier Festival international de la bande dessinée d'Angoulême.

«*On l'avait contacté avant*», assure Anne Billy, à Littératures européennes, ravie qu'il ait dit «oui» et qu'il ait produit un dessin si riche. Les participants à la journée «Lire l'Europe» (1) qui s'est tenue hier à La Salamandre, l'ont donc découverte en avant-première. Comme ils ont découvert la sélection des livres retenus pour les différents prix. L'occasion aussi de se familiariser avec la destination de cette année: l'Europe des Flandres, comprenant le nord de la France, la Belgique et les Pays-Bas.

Des partenariats renforcés

Le festival posera ses valises à Cognac du 14 au 17 novembre avec son lot de nouveautés. Pour la première fois, les mangas auront ainsi voix au chapitre. Le pôle jeunesse, lui, sera délocalisé. Pour les enfants de 4 à 11 ans, les ateliers et les libraires s'installeront à la Fondation Martell, avec laquelle un partenariat s'est noué l'an dernier. «*On avait un*



Destination cette année pour le festival: l'Europe des Flandres, comprenant le nord de la France, la Belgique et les Pays-Bas.

Photo CL

manque de place à La Salamandre, observe Anne Billy. Et le pôle jeunesse, lui, était en développement depuis plusieurs années.» L'espace libéré à La Salamandre sera réinvesti par les catégories «ados» et «adultes».

À noter que le festival a aussi décidé d'approfondir son partenariat avec Blues Passions, qui lui avait cédé ses locaux lors de la dernière édition.

«*On a le projet de faire un dessin musical dans un bar de la ville*», avec Brecht Evens et des musiciens lillois. Les équipes planchent sur le projet. Elles ont encore quelques mois.

(1) Elle est traditionnellement dédiée aux professionnels: bibliothécaires, libraires, enseignants...



L'affiche a été dessinée par Brecht Evens, qui a reçu le prix spécial du jury lors du dernier Festival International de la bande dessinée, à Angoulême. Repro CL

La Nuit du lycée tombe à l'eau

Opposés à la réforme, des enseignants voulaient rassembler élèves et parents hier soir. Mais personne n'est venu à leur rencontre.

La «Nuit du lycée» n'a pas réussi à prendre, hier soir à Cognac. Opposé à la réforme du lycée, un groupe d'une vingtaine de professeurs de Jean-Monnet souhaitait rencontrer les élèves et leurs parents pour échanger sur le sujet, à partir de 18 heures. Mais le proviseur ne l'a pas entendu de cette oreille: interdiction formelle pour les parents d'entrer dans l'établissement.

Résultat: les enseignants se sont retrouvés à la porte et les familles ne s'y sont pas présentées.

Raté donc, pour les profs qui souhaitaient donner un nouveau souffle au mouvement qu'ils ont entamé en début d'année. Il s'est, pour l'heure, traduit par la distribution de tracts lors des journées portes ouvertes et des réunions d'orientation des seconde.

«La mobilisation n'est pas simple»

«On a aussi boycotté le bac blanc, indique Corinne Parcelier, prof de maths. Et lors des derniers conseils de classe, certains enseignants ont manifesté leur désapprobation en se taisant.»

Ces profs pointent du doigt «le flou» qui entoure la réforme, «le décalage entre les discours et la



Les profs du lycée Jean-Monnet n'ont pas réussi à rassembler les parents, hier soir. Photo J. P.

réalité». «On nous demande de conseiller les élèves alors qu'on n'a pas les moyens de le faire.»

Ils déplorent aussi le faible nombre de spécialités qui seront proposées au sein de leur établissement. «Sept, c'est le minimum. On s'était positionné pour l'enseignement "numérique et sciences de l'informatique", mais il a été attribué au lycée privé de Beaulieu.» Ce qui fait craindre aux enseignants une concurrence entre les établissements pas forcément saine.

«Ce qui nous est proposé n'est pas satisfaisant», ajoutent-ils, espérant encore pouvoir repousser la mise en place de la réforme.

«La loi Blanquer n'est pas encore votée», rappelle Corinne Parcelier. Mais les élèves, eux, sont déjà appelés à se prononcer sur leurs choix. «La mobilisation n'est pas simple, reconnaissent les opposants à la réforme. Il y a une forme de découragement.»

J. P.

La pollution lumineuse au menu du café citoyen



Les habitants ont proposé des actions sur l'éclairage public.

Photo CL

La maire de Javrezac Pascale Belle et son équipe ont organisé un café citoyen samedi dernier, sur le thème de la pollution lumineuse. Il était animé par Michel Deromme, de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (Anpcen) et s'est déroulé devant une vingtaine de citoyens.

La pollution lumineuse est une nouvelle cause d'érosion de la biodiversité, un trouble pour le sommeil et la santé pour tous: faune, flore, être humain... Elle représente aussi un gaspillage énergétique et financier puisqu'en une cinquantaine d'années, l'homme a bouleversé l'alternance naturelle du jour et de la nuit en développant l'éclairage artificiel extérieur.

Il y a plus de 11 millions de points lumineux et plus de 3,5 millions d'enseignes lumineuses en France. La mairie a l'entière compétence dans la définition de l'éclairage public, du matériel, de la durée

d'éclairage, compte tenu du fait que l'augmentation du prix de l'électricité a été de 30 % en dix ans, l'impact sur le budget communal n'est pas négligeable.

Dans le cadre du développement durable et pour la protection de l'environnement, la commune proposera que l'éclairage public soit allumé ou éteint, en respectant les saisons, la modularité de l'éclairage. La maire précise: «L'éolien ne peut être installé, faute de couloirs ventaux. Le photovoltaïque où il serait nécessaire de nettoyer les panneaux très souvent, est une source de consommation d'eau. Suite à l'envahissement du torula, la priorité est donc aux économies d'énergie.»

La majorité des présents est pour la suppression de l'éclairage la nuit avec des aménagements horaires en fonction des animations dans la commune. Bien d'autres actions sont envisagées, qui feront l'objet de travaux en commission et en conseil municipal.

Langues: les élèves pas au niveau

Si les petits Français progressent en langues étrangères à l'écrit, la compréhension à l'oral reste un gros point noir selon une étude qui préconise de mieux former les enseignants du primaire.

Depuis 2010, les petits Français ont fortement progressé en langues, au primaire comme au collège, et ont globalement de «bons résultats» en compréhension de l'écrit d'une langue étrangère, indique le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco).

En compréhension de l'oral, le niveau s'améliore également, même si quatre élèves sur dix rencontrent encore des difficultés, selon son étude qui analyse les données de l'enquête «Cedre» de 2016, mesurant les compétences des élèves en fin d'école et de collège.

Des résultats qui font dire à Nathalie Mons, la présidente du Cnesco, que «la caricature, selon laquelle les Français sont nuls en langues, doit être tempérée». Ces progrès s'expliquent notamment par une place croissante de l'anglais, au quotidien. Par exemple, 91% des élèves de Troisième déclarent très souvent entendre cette langue à travers la musique qu'ils écoutent. Malgré tout, les élèves français continuent de rencontrer de réelles difficultés pour s'exprimer



Aujourd'hui, la France fait partie des pays ayant le plus d'heures de langues durant la scolarité.

Photo archives AFP

mer dans une langue étrangère (voir le chiffre).

Travail sur les sons

Les pays qui réussissent le mieux ont débuté plus tôt l'enseignement des langues au primaire (dans les années 60 et 70), contrairement à la France qui a été l'un des derniers pays européens à le faire, au début des années 2000. Aujourd'hui, elle fait partie des pays ayant le plus d'heures durant la scolarité obligatoire. Le retard est donc rattrapé... sur le papier. «C'est au primaire qu'il y a sans doute les marges de progression les plus importantes»,

estime Nathalie Mons.

Afin d'améliorer le niveau des élèves français, plusieurs acteurs de terrain ayant participé à l'étude du Cnesco préconisent de travailler l'oral de manière progressive, de la maternelle au lycée. «Dès la maternelle, il faudrait privilégier le travail sur les sons, la musicalité des langues, avec l'écoute de chants et de comptines», prône ainsi Laury Marion, professeure des écoles à Bordeaux. Autre idée: proposer des cours de langues d'une durée plus courte, mais plus régulièrement, par exemple des séances quotidiennes de 20-25 minutes au primaire, au lieu de deux de 45 minutes.

Mais c'est peut-être sur le front de

Le chiffre

75

En fin de collège, 75% n'arrivent pas bien à se faire comprendre en anglais; ils sont 73% en espagnol et 62% en allemand.

En expression écrite, seul un sur deux atteint le niveau requis au primaire en anglais.

Leurs résultats restent ainsi bien inférieurs à ceux de leurs camarades européens: seuls 29% des 14-16 ans atteignent le niveau attendu en fin de collège. Parmi les pays qui réussissent le mieux se distinguent la Suède et les Pays-Bas, mais aussi des pays d'Europe centrale comme la Hongrie.

la formation des enseignants que le plus dur reste à faire. Seuls 10% des professeurs du primaire sont issus de filières de langues étrangères. Dans le premier degré, les professeurs d'école doivent enseigner une langue vivante étrangère sans être suffisamment préparés, en formation initiale comme en formation continue, relève le Cnesco. Pour les auteurs du rapport, il faudrait ainsi remettre en place au concours d'entrée de professeur des écoles une épreuve de langues, qui a été supprimée en 2007. Le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer doit présenter son plan pour les langues étrangères jeudi prochain.

■ SANTÉ

Première greffe d'utérus réalisée en France

Pour la première fois en France, une femme de 34 ans, infertile, a pu bénéficier d'une greffe d'utérus, grâce à un don de sa mère âgée de 57 ans, a annoncé hier l'hôpital Foch de Suresnes. Ce type de greffe, réalisée dans d'autres pays, a déjà permis des naissances. «La patiente transplantée n'est pas encore enceinte et le transfert d'embryons préalablement congelés pourrait se faire dans dix mois», selon le chirurgien.

■ EPR DE FLAMANVILLE

Nouveaux retards et surcoûts possibles

EDF a estimé hier que les recommandations des experts de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) pourraient se traduire par de nouveaux retards et surcoûts. Un groupe d'experts de l'ASN s'est réuni cette semaine et a conclu qu'EDF ne pouvait pas laisser en l'état, contrairement à ce qu'il souhaitait, huit soudures de l'EPR difficiles d'accès et qu'il devrait engager des travaux. Le chargement du combustible nucléaire est pour l'instant officiellement prévu fin 2019 pour une enveloppe de 10,9 milliards d'euros.

■ ASSEMBLÉE

Loi Pacte et privatisation d'ADP validées

Faciliter la vie des entreprises, mieux associer les salariés: le Parlement a définitivement adopté hier, dans une ambiance tendue, le volumineux projet de loi Pacte, objet d'un bras de fer sur la privatisation d'Aéroports de Paris, contre laquelle un référendum d'initiative partagée (RIP) est enclenché. Les députés ont adopté le texte par 147 voix (LREM, MoDem et Jean-Luc Mélenchon par erreur), 50 contre (l'ensemble de la gauche et une majorité de LR) et huit abstentions.

»
C'est au primaire qu'il y a sans doute les marges de progression les plus importantes.

Cet après-midi



Temps sec.

Le soleil se montre généreux toute la journée sur l'ensemble de notre région. Le vent maintiendra toutefois une sensation de fraîcheur. Il vient temporairement au Nord-Ouest modéré à temporairement assez fort sur la côte en fin d'après-midi.

Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



Jeudi



HIER

	Mini	16h
Angoulême.....	5°	16°

Non, un tiers des musulmans n'est pas favorable à l'application de la charia

JORDAN BARDELLA La tête de liste du Rassemblement national pour les européennes a pris des libertés avec les chiffres publiés dans une étude de l'Ifop, réalisée il y a trois ans, sur la façon dont les musulmans vivent en France

Ce qu'il a dit. Hier, sur France Info, Jordan Bardella, tête de liste du Rassemblement national pour les élections européennes, a déclaré : « Je vous rappelle qu'on a quand même un tiers, aujourd'hui, de musulmans en France qui est favorable à l'application de la charia ». Face au scepticisme des journalistes, il a précisé : « Ça a été dit par vos confrères de l'Ifop l'année dernière, je crois. Il y a une étude qui a été faite. »

Ce qu'il en est. L'étude à laquelle se réfère Jordan Bardella est probablement celle publiée le 18 septembre 2016, par « Le Journal du dimanche ». Intitulée « Un islam français est possible », elle a été réalisée par l'Ifop pour l'Institut Montaigne. Contacté, l'entourage du candidat n'a pas confirmé mais aucune autre étude similaire n'a été réalisée depuis par l'institut de sondage.

Plusieurs points, dans l'affirmation de Jordan Bardella sont faux. L'étude, d'abord, est plus ancienne qu'il ne le laisse entendre. Elle a été menée en avril et mai 2016, auprès de 1 029 personnes de confession ou de culture musulmane. L'une des conclusions était que 28 % des musulmans interrogés « ont adopté un système de valeurs clairement opposé aux valeurs de la République ». À l'affirmation « la loi islamique (charia) est plus importante que la loi de la République », 29 % des personnes interrogées s'étaient dites « d'accord ». Ce sont ces points, qui ont fait polémique, auxquels fait référence Jordan Bardella.

Toutefois, l'affirmation selon laquelle « un tiers des musulmans de France



Jordan Bardella, tête de liste RN aux européennes. PHOTO AFP

est favorable à l'application de la charia » est volontairement exagérée. En réalité, moins de trois musulmans sur dix plaçaient la charia avant la loi républicaine. De plus, dire que « la charia est plus importante que la loi de la République » n'équivaut pas à se déclarer « favorable » à son application générale en France, comme le laisse entendre Jordan Bardella.

En septembre 2016, dans « Le Monde », Antoine Jardin, l'un des chercheurs associés à l'étude, pondérait ainsi ces résultats : « Le chiffre de 28 %, comme toutes données issues d'enquêtes par sondage, est porteur d'une marge d'erreur et d'une incertitude définie, interdisant donc d'en tirer des conclusions définitives. Selon lui, « l'intensification de la religiosité », caractérisée en l'occurrence par une identification aux valeurs de la charia, ne

devait pas être « associée à un basculement dans l'autoritarisme ».

En conclusion. L'affirmation de Jordan Bardella est erronée : ce n'est pas un tiers des musulmans mais seulement 29 % de l'échantillon interrogé dans le cadre d'une étude réalisée il y a trois ans, qui disent que la charia est « plus importante » que la loi républicaine. De plus, les répondants ne disent à aucun moment qu'ils souhaitent « appliquer » cette loi islamique à l'ensemble de la société française.

Olivier Saint-Faustin

SUD OUEST.fr

Tous nos articles de la rubrique « Le vrai du faux », sur notre site internet

La loi Pacte a été adoptée par le parlement

POLITIQUE Dans une ambiance tendue, la loi incluant la privatisation d'Aéroport de Paris a été votée hier

Le Parlement a définitivement adopté hier le volumineux projet de loi Pacte, objet d'un bras de fer sur la privatisation d'Aéroports de Paris, contre laquelle un référendum d'initiative partagée (RIP) est enclenché. Les députés ont adopté le texte par 147 voix (LREM, MoDem et Jean-Luc Mélenchon par erreur), 50 contre (l'ensemble de la gauche et une majorité de LR) et 8 abstentions.

Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire s'est félicité devant la presse d'un « large » vote avec un « soutien total de la majorité », dans lequel il a vu « un signal très fort de notre détermination à poursuivre la transformation de l'économie ».

Auparavant, dans un hémicycle électrique, il avait accusé les parlementaires à l'origine du RIP, de faire « le jeu des populismes », « Vous voulez passer en force » sur ADP et « vous êtes manifestement très inquiets par cette décision (d'un RIP, NDLR), ce qui prouve que nous avons raison de le faire », a réagi le député Insoumis Alexis Corbière.

Mardi, le projet de privatisation du groupe ADP, dans lequel l'État détient 50,63 % des parts, a connu un rebondissement de dernière minute. Près de 250 parlementaires, de LFI à LR, et avec le soutien du RN, ont sorti pour la première fois la carte d'un RIP, afin de tenter d'empêcher le gouvernement de « vendre la poule aux œufs d'or ».

Mais plusieurs obstacles devront être levés pour que le RIP, procédure complexe introduite dans la Constitution en 2008, et qui néces-

site le soutien de 10 % de l'électorat (4,5 millions de personnes), ait une chance d'aboutir à une consultation des Français. Des recours au Conseil constitutionnel sont aussi en préparation.

Texte « obèse »

Mais le gouvernement dénonce un « coup politique » des oppositions contre un texte qui doit « nous permettre de lever les blocages et donner les moyens aux PME de grandir », selon Bruno Le Maire.

Droite et gauche, à l'Assemblée comme au Sénat, y voient surtout un texte « fourre-tout » et « obèse » avec plus de 220 articles sur des sujets très divers. Le Sénat à majorité de droite a rejeté le projet de loi à deux reprises, et fait monter la pression sur la privatisation d'ADP.

Parmi les autres mesures, le projet de loi entend simplifier la vie des entreprises, notamment en assouplissant les seuils qui déclenchent des obligations fiscales et sociales. Les salariés ne sont pas oubliés avec un élargissement des bénéficiaires potentiels des plans d'épargne salariaux ou la promotion de l'épargne retraite.

Ont été ajoutés la publication des écarts de salaires dans les grandes entreprises, et un prochain encadrement des retraites chapeaux, mesure de dernière minute.

SUD OUEST.fr

Privatisations, seuils sociaux, retraite : les principales mesures de la loi Pacte

Brexit : un nouveau report pour trouver un accord

EUROPE Les dirigeants européens et la Première ministre britannique Theresa May se sont mis d'accord sur un report du Brexit au 31 octobre

La Première ministre britannique Theresa May a exhorté hier les députés à soutenir l'élaboration d'un compromis transpartisan pour permettre au Royaume-Uni de quitter l'UE avant les élections européennes de mai, au lendemain d'un nouveau report de la date du Brexit.



Theresa May, hier.
PHOTO JESSICA TAYLOR / AFP

« Nous devons maintenant poursuivre nos efforts pour parvenir à

un consensus sur un accord, dans l'intérêt national », a déclaré la dirigeante conservatrice à la Chambre des Communes, en référence aux discussions actuellement menées entre le gouvernement et la principale formation d'opposition, le Parti travailliste, pour trouver une issue sur le Brexit.

« Ainsi, nous pourrions quitter l'UE avec un accord le plus rapidement possible et éviter de participer aux élections du Parlement européen », prévues du 23 au 26 mai.

Les dirigeants européens se sont mis d'accord dans la nuit de mercredi à hier, à l'issue d'un sommet

tendu à Bruxelles, sur un nouveau report du Brexit, initialement prévu le 29 mars, puis le 12 avril, et désormais fixé au 31 octobre, pour éviter un divorce sans accord, près de trois ans après le référendum de juin 2016. « Un tel report doit durer uniquement le temps nécessaire, et dans tous les cas, pas au-delà du 31 octobre 2019. Si l'accord de retrait est ratifié par les deux parties avant cette date, le départ (du Royaume-Uni) aura lieu le premier jour du mois suivant ».

Cette extension « ne peut pas être un moyen pour affaiblir le fonctionnement normal de l'Union

et de ses institutions. Si le Royaume-Uni est encore membre de l'UE les 23-26 mai et s'il n'a pas ratifié l'accord de retrait d'ici le 22 mai 2019, il doit organiser les élections du Parlement européen. S'il ne remplit pas cette obligation, le départ (du Royaume-Uni) aura lieu le 1^{er} juin 2019 ». Par ailleurs, le Conseil européen « réaffirme que l'accord de retrait ne peut être renégocié ».

Pendant la durée de ce report, « le Royaume-Uni demeurera un État membre avec la totalité de ses droits et devoirs » et a le droit de révoquer le processus de sortie de l'UE « à tout moment ».

Cette fois, tout le monde doit déclarer en ligne

IMPÔTS SUR LE REVENU La déclaration en ligne, ouverte depuis ce mercredi est généralisée à tous les usagers. Pas de panique, l'administration fiscale guide ceux qui sont perdus

Valérie Deymes
vdeymes@sudouest.fr

C'est parti depuis mercredi. La campagne de déclaration d'impôt en ligne est ouverte et généralisée à tous les administrés. Autrement dit, les usagers ayant accès à Internet depuis leur domicile sont fortement invités à lâcher le papier et à livrer à l'administration fiscale leur déclaration en version numérique. Et ce, même s'ils ont choisi de recevoir la déclaration préremplie sur papier à leur domicile. Les personnes vivant dans des zones blanches, les personnes âgées peu à l'aise avec la maîtrise d'Internet ou celles qui n'ont pas de connexion pourront, cependant, être exemptées de cette généralisation et opter pour le papier. « L'administration ne sera pas dans une logique de sanction mais plutôt d'accompagnement bienveillant avec des accueils dans les centres d'impôts sur des postes informatiques en libre-service mais aussi des accompagnements par des médiateurs dans des espaces publics numériques notamment en milieu rural », précise-t-on à la direction régionale des finances publiques à Bordeaux.

La déclaration 2018 obligatoire

Effectivement, parce qu'elle va permettre de faire la différence entre les revenus non exceptionnels (salaires et retraites) qui ne seront pas imposés du fait de l'année blanche liée à la mise en place du prélèvement à la source et les revenus exceptionnels de 2018 qui, eux, seront imposés (indemnités pour rupture de contrat ou pour départ à la retraite, intéressement ou participation débloquée par anticipation, gratification sans lien avec le contrat de travail, etc.). Pour les indépendants, comment savoir si le bénéfice de 2018 est exceptionnel ou non ? L'administration fiscale va le



Tout le monde est invité à faire sa déclaration en ligne, cette année. ILLUSTRATION MAXPPP

comparer au bénéfice des trois années précédentes et annulera l'impôt 2018 jusqu'au niveau de bénéfice le plus élevé sur ces trois années. En revanche, si le bénéfice 2018 est plus élevé que les trois autres, seule la partie dépassant le plus haut précédent sera imposable.

De plus, la déclaration est obligatoire y compris pour les non imposables, ne serait-ce que pour être sûrs de se voir appliquer un taux de prélèvement à la source égal à zéro et obtenir les justificatifs nécessaires pour accéder à différentes aides sociales. Pour les imposables, la déclaration permet d'actualiser leur taux de bénéficier de crédits et réductions d'impôt et de compléter leur situation (état civil, déménagement).

Avantages... en ligne

Premier avantage : le délai pour remplir sa déclaration est plus

long : jusqu'au 21 mai minuit pour la Charente et la Charente-Maritime, le 28 mai pour la Dordogne, la Gironde, les Landes et le Lot-et-Garonne et le 4 juin pour les Pyrénées-Atlantiques. Pour la déclaration papier, tous les départements devront rendre la copie le 16 mai minuit.

Autres avantages mis en avant par l'administration fiscale : on peut modifier plusieurs fois avant la date limite sa déclaration ; pour un tiers des déclarants qui ont peu de cases à remplir en sus de celles préremplies, la déclaration en ligne s'effectue en trois clics ; le calcul de l'impôt se fait immédiatement et apparaît sur l'écran et enfin, l'utilisateur reçoit un courriel d'accusé de réception immédiat quand sa déclaration est transmise à l'administration fiscale, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on glisse son document papier dans la boîte aux lettres du centre des impôts. À noter que l'accu-

sé de réception comporte un lien qui permet d'accéder à aquoiserventmesimpots.gouv.fr. Un site où l'on apprend entre autres que l'impôt sur le revenu ne représente que 7 % du total des impôts et taxes payés par les Français et que 55 % des dépenses publiques sont consacrées aux retraites, à l'assurance-maladie et l'éducation nationale.

Enfin, l'espace personnel sur impots.gouv.fr qui permet de remplir sa déclaration en ligne, offre des services (possibilité de prendre rendez-vous avec l'administration fiscale, de vérifier si on est éligible à l'exonération de la taxe d'habitation ou encore de simuler ses revenus exceptionnels). Aussi, pour les usagers du digital, on peut remplir sa déclaration d'impôt par smartphone.

Et au fait, l'année prochaine, y aura-t-il une déclaration d'impôt ? Le ministre Gérard Dammanin souhaite la supprimer...

LE CHIFFRE DU JOUR

300 viticulteurs ont participé, ce jeudi, à la deuxième journée d'information Cognac 2025. Ce temps d'échange avec d'éminents scientifiques et ingénieurs agronomes était organisé au Castel, à Châteaubernard, par la Station viticole du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC). Thème abordé : la vinification des vins de distillation, une étape décisive pour la qualité des eaux-de-vie. Parmi les enjeux : mieux comprendre l'étape cruciale des fermentations alcoolique et malo-lactique... Les débats étaient animés par Gilles Brianceau, le directeur du cluster Inno'vin.

SACHEZ-LE

« **Les pompiers de la compagnie de Cognac font leur show !** », annonce l'amicale des sapeurs-pompiers de Cognac. Une vaste opération « portes ouvertes » aura lieu **samedi 4 mai**, avec pour point de ralliement le **complexe sportif de Segonzac**. Au programme, diverses démonstrations (secours routier, de sauvetage en milieu périlleux, jeunes sapeurs pompiers) à partir de 9 heures. Dans le même temps, de 10 heures à midi, **les centres d'incendie et de secours** de Cognac, Jarnac, Rouillac, Châteauneuf-sur-Charente et Segonzac **accueilleront le public** dans leurs murs.

Des gilets jaunes devant le tribunal correctionnel

JUSTICE Sept gilets jaunes ont dû répondre des faits de détérioration de 25 horodateurs, entre novembre et janvier

Ils étaient devenus amis sur le rond-point de Girac. Désormais, certains éprouvent pour les autres des sentiments qui vont au-delà de la détestation. Sept gilets jaunes comparaissent, hier après-midi, devant le tribunal correctionnel, pour avoir détérioré 25 horodateurs à Angoulême, entre novembre 2018 et janvier 2019.

Machines incendiées, peinturlurées ou cassées à coups de barre de fer... Les prévenus sont jugés pour avoir, à un moment ou un autre, participé à leur détérioration. Deux d'entre eux sont également jugés pour avoir incendié un radar sur la RN 10, en décembre. La mairie d'Angoulême, partie civile, réclamait la somme d'environ 83 000 euros au titre des réparations des horodateurs.

Les auditions qui composent le dossier ont été marquées par les revirements des uns et des autres et les nombreuses délations. « Seul Xavier D. (21 ans), a assumé les faits. Alors que les autres prévenus sont tous âgés de 25 à 35 ans », a souligné la procureur de la République, Marion Vauquelin.

Du sursis requis

Le parquet n'a cependant requis aucune peine d'emprisonnement ferme. « J'aurais préféré des gens qui assument, mais je ne vais pas demander à les sanctionner outre mesure, j'aimerais que les choses s'apaisent. » Des peines allant de deux à cinq mois de sursis ont été demandées avec, pour certains, un travail d'intérêt général. Et tous ont l'obligation d'indemniser la partie civile et l'interdiction d'entrer en contact les uns avec les autres. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le délibéré n'est pas encore connu. L. L.

EN BREF

POLITIQUE

Jordan Bardella, tête de liste du Rassemblement national (RN) aux Européennes, tient meeting ce soir, à 19 heures, à la salle des fêtes de Chassors. Il sera accompagné de Gilles Lebreton, eurodéputé sortant, et de Marine Le Pen, la présidente du Rassemblement national.

Irrigation : un arrêté prend l'eau de toute part

ENVIRONNEMENT L'arrêté inter préfectoral pluriannuel réglementant l'irrigation sur tout le bassin de la Charente est sous la menace d'une annulation judiciaire

Vincent Buche

Les audiences se suivent et se ressemblent au tribunal administratif de Poitiers. Il y a quinze jours, le rapporteur public concluait à l'annulation de l'arrêté signé des préfets de Vendée, Charente-Maritime, Vienne et Deux-Sèvres confiant à l'établissement public du Marais poitevin le soin de gérer les ressources en eau du gigantesque bassin versant du Marais poitevin (6 390 km²). En cause, l'enquête publique ayant conduit à la fixation des volumes prélevables pour les années à venir, totalement surévalués par rapport aux obligations de la France en matière de protection des milieux aquatiques.

Rebelote hier (1). Cette fois, le tribunal, saisi par Nature environnement 17, la Ligue pour la protection des oiseaux et les Fédérations de pêche des deux Charentes, avait à se pencher sur un arrêté cosigné le 20 avril 2017 par les quatre préfets de l'ancien Poitou-Charentes et réglementant les prélèvements d'eau pour les quinze années à venir sur le bassin de la Charente et de ses affluents amont. Non content de conclure là encore à l'annulation de cet arrêté, le rapporteur public s'est montré particulièrement sévère pour les autorités préfectorales et pour la Société coopérative de gestion de l'eau, Cogest'eau, qui a élaboré les documents d'enquête et fait réaliser l'étude d'impact.

Une longue liste de carences

Dès le début de ses conclusions, M. Baptiste Henry, le rapporteur public, campe le décor : « Après avoir passé des jours et des nuits à lire le document soumis à l'enquête, je dois avouer que j'éprouve la plus grande difficulté à comprendre quels sont les volumes autorisés. L'autorisation attaquée est inintelligible. Les préfets se sont sentis liés par les autorisations déjà existantes. Ils auraient dû s'opposer à ce projet au lieu de le signer. L'étude d'impact de Cogest'eau est de mauvaise facture, remplie d'inexactitudes et d'erreurs... Elle devra être entièrement reprise. »

La liste des carences de l'étude d'impact est un long catalogue



81 500 ha sont irrigués dans le bassin-versant de la Charente, soit environ 13 % de la surface agricole utile. PH. T. KLUBA / ARCHIVES « S. O. »

d'approximations : la présentation de l'état initial du bassin, avant irrigation, ne prend en compte le cours de la Charente ni dans la Vienne, ni en Charente-Maritime. De même, les sites Natura 2 000 du fleuve dans sa partie aval sont totalement oubliés : « Or, ironise le magistrat, quand on prend de l'eau en amont, il y en a moins en aval ! »

Des volumes doublés

Au chapitre des assès (les périodes où les rivières n'ont plus d'eau), le rapporteur public pointe que le seul document fiable est celui de la Fédération de pêche mais qu'il n'a pas été utilisé. Les pêcheurs ont au demeurant tout lieu de faire les gros yeux : sur les 62 espèces de poissons répertoriées, seules sept ont fait l'objet d'une étude qui conclut à la « capacité de dispersion » de ces espèces : « C'est sûr, pointe le rapporteur, si les poissons s'en vont, il n'y a plus d'atteinte aux poissons ! »

Quant aux volumes autorisés, pour ce qu'on en devine, ils sont

colossaux et incompatibles avec le schéma des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne, dépassant de plus de deux fois les volumes réellement prélevés jusqu'à présent, et déjà jugés excessifs par les spécialistes de l'environnement : 38 millions de m³ contre 16 pour les eaux superficielles, 4,7 contre 22 pour les eaux souterraines... Bref, l'exact inverse de ce que demande la directive européenne de 2000, reprise dans la loi française de 21 août 2014 !

Un sursis de deux ans

« Tout ne sera pas prélevé », se défend maladroitement la préfecture de Charente, porte-parole de l'ensemble des préfectures concernées par ce curieux dossier. « Ainsi, proteste le rapporteur, l'État s'en remet à la sagesse des irrigants. C'est une drôle de conception de son pouvoir de police. »

Le tribunal administratif rendra sa décision le 9 mai prochain, en même temps que celle concernant le Marais poitevin. Pour ne

Les irrigants menacent de démissionner

Jean-Jacques Blanchon, le président sortant de Cogest'eau (l'organisme unique de gestion des eaux du fleuve Charente et de ses affluents), avait fait le déplacement de Poitiers avec son successeur, Sébastien Schaeffer. Lors de l'audience il a brandi la menace d'une démission collective de tous les administrateurs de Cogest'eau en cas de décision défavorable : « On nous a demandé d'organiser l'irrigation et nous l'avons fait. Qu'il y ait des imperfections, on s'en doute. Mais on ne peut pas nier les effets positifs de cet arrêté. Les efforts que nous avons faits et les résultats obtenus sont remarquables [...]. Si la décision d'utilité publique tombe, Cogest'eau disparaîtra et laissera l'État se débrouiller. »

pas mettre toute la filière d'irrigation en danger, le rapporteur public a recommandé que l'annulation de l'arrêté attaqué soit prononcée avec un différé de deux ans, jusqu'au 1^{er} avril 2021. D'ici là, les irrigants auraient droit de pomper sur la base de la moyenne des prélèvements sur les douze dernières années.

Comme l'avait fait il y a quinze jours le représentant de la Vendée, le juriste de la préfecture de la Charente, Thierry LeVasseur, a affirmé qu'un délai de deux ans était « très juste pour reprendre toute la procédure », réclamé une année de délai supplémentaire et reconnu, avec amertume : « Il serait difficile après ce réquisitoire d'avancer que cet arrêté est part fait. »

(1) Selon Vincent Ramard, 12 requêtes de mémoires ont été introduites un peu partout en France. Pour l'ex-Poitou-Charentes, seraient à l'instruction les arrêtés concernant la Charente aval et la Boutonne.

Nicole Bonnefoy interpelle le défenseur des droits

CONFOLENS La sénatrice a envoyé une lettre à Jacques Toubon, défenseur des droits. « Permettez-moi d'attirer votre attention sur le traitement réservé aux migrants accueillis depuis plusieurs mois au sein du centre d'accueil et d'orientation de Confolens, petite ville rurale de mon département, la Cha-

rente », écrit-elle. Nicole Bonnefoy salue au passage dans sa missive « le travail remarquable » effectué par le collectif de soutien et sollicite l'aide de Jacques Toubon sur le cas de l'un des migrants, Oukbaye Andaye, actuellement incarcéré après avoir été « routé » par l'administration en Italie. La sénatrice demande à ce qu'il puisse réintégrer le CAO de Confolens. Elle invite l'ancien ministre de la Justice à venir sur place pour rencontrer les membres du collectif.

Pascaline Brisset : « La Ville est en roue libre »

POLITIQUE La présidente de la fédération des Centristes en Charente officialise sa candidature pour la mairie en 2020. Elle critique la gestion de la majorité actuelle

« **Sud Ouest** » Les prétendants à la mairie sont nombreux pour 2020. Comment vous positionnez-vous ?

Pascaline Brisset Je serai candidate. J'ai pris ma décision en voyant l'état de la ville. On manque de vision et de souffle. Comme je le dirais à mes élèves, l'équipe actuelle n'a pas levé les yeux de sa copie. La ville a un patrimoine, un passé, un avenir. Ça vaut le coup de redonner de la lisibilité.

Vous sentez-vous prête à constituer une liste ?

J'ai déjà des membres. Je pourrai réunir 33 noms sans problème, y compris des femmes, que je n'ai aucun souci à trouver. Après, sur la composition, rien n'est figé, tout est très ouvert.

Il pourrait y avoir des gens de La République en marche ou de gauche chez moi, ce n'est pas une question d'étiquette. Plutôt une question de compétence et de communauté de vue. Je ne veux simplement pas d'extrêmes.

Quels thèmes vous semblent importants pour 2020 ?

J'ai un programme déjà avancé, que je ne dévoilerai pas maintenant. Je suis très préoccupée par certains points en particulier, comme les logements insalubres. Par ailleurs, il faudrait un plan Marshall pour la propreté de la ville et la réfection de la voirie.

Quel genre de maire seriez-vous ?

Je dirais que j'aimerais être une maire pragmatique et accessible. Mais plus encore qu'accessible, je dirais en proximité. Les habitants doivent pouvoir me trouver.



La première élection de Pascaline Brisset remonte aux législatives en 2017. Sur la seule commune de Cognac, elle avait réuni 93 votes, soit 1,64 % des voix. PHOTO J.G.

On a l'impression que votre candidature dessine en creux ce que vous rapprochez à la majorité actuelle.

La Ville est en roue libre ! Le maire se satisfait de réalisations venant du privé. Or il faut que la Ville soit présente sur des projets réalisés par elle-même, et pas seulement en se réjouissant d'investissements extérieurs.

Alors il y a des dossiers que vous auriez menés autrement ?

Les chais Monnet ont été vendus pour 2 millions. Sur un projet à 60 millions, il était possible de négocier plus cher. Dans ces cas-là, les investisseurs ne sont pas à 1 million près. Moi, j'aurais vendu plus haut ! Il faut gérer les dossiers à la hauteur

des enjeux. Avec l'hôtel Chais Monnet, la mairie a refait la voirie à proximité. J'ai l'impression qu'au final, cette affaire coûte presque plus que ça ne rapporte.

Justement, le budget est difficile à boucler à Cognac.

Oui, c'est compliqué. Augmenter les impôts alors que le contribuable est exsangue, cela semble la dernière des solutions. Si j'étais maire, il faudrait faire avec ce que l'on a, en essayant de dégager des marges de manœuvre. Tout en investissant. Il faut se retrousser les manches, et rapidement...

Si l'on compte Jean-Hubert Lelièvre (Les Républicains), Morgan Berger

Une cheffe d'entreprise

Pascaline Brisset a 59 ans. Elle est originaire de Lille. Elle a fini ses études avec un bac + 5 en commerce. Elle a été amenée à travailler dans la métallurgie et le textile. « Des domaines durs, commente-t-elle. J'ai été à la tête de 350 personnes à 25 ans. Dans le reste de ma carrière, j'ai eu pour habitude de gérer des équipes de 100 personnes, et de manier des budgets de 10 millions d'euros dans le domaine de l'informatique et la gestion. » Pascaline Brisset a repassé, plus tard dans sa carrière, un diplôme vinicole et œnologie, pour reprendre une exploitation à Saint-Preuil. Aujourd'hui, elle gère une société de négoce de riz.

(ex-LR) et une probable liste LREM, n'y a-t-il pas un embouteillage de candidatures à droite ?

Oui, probablement. Donc il sera utile de discuter. Toutes les listes pourront-elles avoir 33 candidats ? Moi oui...

Seriez-vous prête à vous désister au second tour en faveur d'un autre candidat de droite ?

Pourquoi ce serait moi qui me désisterais ? Je réfléchirai aux propositions d'alliance, ça oui.

Il est pourtant étrange de faire liste commune avec LR aux Européennes mais de partir seule aux municipales. Ce sont deux élections différentes !
Recueilli par Jonathan Guérin

Les profs de Jean-Monnet ne désarment pas

ÉDUCATION Hier soir, ils ont mené une nouvelle action contre la réforme du lycée. Un peu seuls

En février, les enseignants du lycée Jean-Monnet avaient mené une première action auprès des parents d'élèves pour dire leur opposition à la réforme des lycées

Et hier, ils avaient invité les parents à une assemblée générale dans l'établissement pour échanger autour de cette réforme. Seulement, « le proviseur a interdit l'accès du lycée aux parents, sous des prétextes de sécurité. Il les a prévenus par mail », commentait Corinne Parcelier (SUD Éducation). Du coup, l'opération des profs, qui ont décidé de mener leur action

devant le lycée, a fait un flop. Démobilisés après le mail du proviseur, comme le suggérait Corinne Parcelier ? Les parents ont laissé les profs bien seuls.

« Je regrette le peu de mobilisation des parents, lançait une mère d'élève, elle bien présente. Car avec cette réforme, on ne sait pas où on va. Je ne sais pas si les spécialités que ma fille a choisies seront bien adaptées à ce qu'elle veut faire plus tard. Je trouve bizarre que cette réforme des lycées ait été bouclée en six mois, sans concertation. »

D. F.



Les enseignants devant le lycée Jean-Monnet, hier soir. PHOTO D.F.

La route des Flandres

LITTÉRATURES EUROPÉENNES L'équipe du festival a présenté, hier, quelques éléments de la prochaine édition, affiche et ouvrages

Didier Faucard
d.faucard@sudouest.fr

La route (ou les routes) des Flandres est bien connue des amateurs de cyclisme : Paris-Roubaix ou les classiques belges comme le Tour des Flandres ou Gand-Wevelgem... Mais peut-être un peu moins en matière de littérature.

Qu'importe, la prochaine édition de Littératures européenne, intitulée « Lille-Bruxelles-Amsterdam, une Europe des Flandres » (14 au 17 novembre) permettra de combler quelques lacunes. Une édition que l'équipe du festival a un peu dévoilée, hier, lors d'une journée « Lire l'Europe » devant un parterre essentiellement composé de bibliothécaires et d'enseignants.

L'affiche dévoilée

« C'est une première. D'habitude, on fait une journée pro pour les bibliothécaires en avril pour le Prix des lecteurs et une autre en septembre avec les enseignants. Cette fois on va plus vite en réunissant tout le monde d'un coup. Le public était aussi invité à suivre cette journée », expliquent Anne-Lise Dyck Daure, en charge de la programmation du festival et Anne Billy, responsable de la communication.

Même chose pour l'affiche habituellement connue en juin et qui a, également, été dévoilée hier. Une superbe affiche signée par Brecht Evens, artiste belge néerlandophone qui avait obtenu, en janvier dernier, un Fauve (Prix spécial du jury) lors du festival de la BD d'An-



Anne-Lise Dyck Daure, Anne Billy et l'affiche 2019. PHOTO D.F.

goulême pour « Les Rigoles ». « On l'avait contacté avant, on a eu du nez. C'est un des leaders de la BD indé flamande », sourient les jeunes femmes. « Le livre est partout sur l'affiche. On y retrouve le style coloré et minimaliste de Brecht Evens », ajoute Anne-Lise Dick Daure. L'équipe travaille sur la mise en place d'un concert dessiné, en liaison avec Blues Passions.

Lors de cette journée, les livres en lice pour le Prix des lecteurs soutenu par les établissements Garandeau, ceux des lycéens et collégiens ont été présentés (lire par ailleurs). Tout comme Sytske van Koevinge, écrivaine et artiste plastique néerlandaise, qui sera en résidence d'écriture à partir du mois d'octobre avec le soutien de la Ville de Cognac et de la Fondation néerlandaise des lettres. Le premier roman de la jeune femme : « C'est lundi aujourd'hui » (Nil) vient de paraître en France.

LES LIVRES EN LICE

PRIX DES LECTEURS « Taxi Curaçao », de Stefan Brijs, Belgique (Héloïse d'Ormesson) ; « Le Cœur converti », de Stefan Hertmans, Belgique (Gallimard) ; « Trouble » de Jeroen Olyslaegers, Belgique (Stock) ; « Ton histoire, mon histoire », de Connie Palmen, Pays-Bas (Actes Sud) ; « Bleu de Delft », de Simone van der Vlugt, Pays-Bas (Philippe Rey).

PRIX DES LYCÉENS « En Mer », de Toine Heijmans, Pays-Bas (Bourgeois) ; « Audrey et Anne », de Jolien Janzing, Pays-Bas (L'Archipel) ; « Les Chasseurs dans la neige », de Jean-Yves Laurichesse, Pays-Bas (Ateliers Henry Dougier).

PRIX DES COLLÉGIENS « Un Sale livre », de Franck Andriat (Mijade) ; « Dans de beaux draps », de Marie Colot (Alice Jeunesse) ; « Journal d'Anne Franck » d'Ozanam et Nadjji (Soleil).

Un budget serré, voté à l'unanimité



Didier Gois, maire, Annabelle Grené, secrétaire, Karine Ganry, première adjointe, lors du conseil municipal mercredi. PHOTO P. B.

Approuvés le 20 mars dernier, les comptes de l'année 2018 avaient présenté des résultats intéressants, liés en partie au fait que la section investissement avait démarré avec un excédent reporté de 161 136 €. Au cours de l'année, cette belle réserve a subi des ponctions significatives, pour des travaux au cimetière et pour la voirie (plusieurs chemins refaits), et l'achat de matériel.

Pour la secrétaire-comptable, Annabelle Grené, « 80 000 € ont ainsi été "mangés" : on ne pourra pas s'écarter dans le nouveau budget ». C'est ce qu'a confirmé le maire, Didier Gois, lors de la réunion du conseil municipal mercredi : « Il nous faut serrer les finances au plus près, sachant que les recettes s'amenuisent, mais que le remboursement des emprunts est sur la bonne voie : l'annuité totale prévue en 2019 va s'élever à 28 585 €, contre 46 578 € en 2018. » Les élus unanimes ont

donc adopté le budget 2019 : en fonctionnement, 384 112 € (400 217 € en 2018) ; en investissement, 182 005 € (2018 : 233 179 €). Le virement à la section d'investissement, représentant la capacité d'autofinancement de la commune, est de 79 526 € (2018 : 60 916 €).

Subventions

Les élus ont attribué les subventions 2019, soit 3 855 € ainsi répartis : 600 € à chacune des quatre associations locales (société de chasse, comité des fêtes, AL basket, et Malissmiss) ; 145 € à la Chambre de métiers ; 210 € à Info 16 ; 300 € à l'ADMR ; 150 € à AFM-Téléthon ; 150 € aux Restos du cœur. Il reste 500 €, dont 300 € seront versés à l'association nouvelle Multi-rando Mesnac-Charentes (MRMC), et exceptionnellement, 144 € à l'AL Basket, pour le stage de basket.

Pierre Barreteau